

## **1. INTRODUCTION**

Ce rapport a été rédigé en application de l'article 15 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des réviseurs d'entreprise comme adaptée par l' Arrêté Royal du 21 avril 2007 . Cet article impose aux réviseurs d'entreprises qui effectuent des contrôles légaux des comptes annuels individuels ou des comptes annuels consolidés auprès des entités d'intérêt public de publier sur leurs sites web annuellement au plus tard trois mois suivant la clôture de chaque exercice comptable un rapport de transparence qu'ils confirment par le biais d'une signature électronique.

## **2. DÉSIGNATION DE LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION**

Le bureau est établi à 2275 LILLE, Zagerijstraat 42. Monsieur Piet H. Vermeeren exerce la profession de réviseur d'entreprises dans son nom personnel et il n'est pas lié à un réseau quelconque.

## **3. DATE DU DERNIER CONTRÔLE DE LA QUALITÉ**

Le dernier contrôle de la qualité a été exécuté par l'Institut des réviseurs d'Entreprises en 2016.

## **4. ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC**

Les entités d'intérêt public sont définies comme des sociétés cotées au sens de l'article 4 du Code des sociétés, les établissements de crédit au sens de l'article 1er de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et les entreprises d'assurances au sens de l'article 2 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances.

## **5. DATE DE LA MISE À JOUR DE CES MENTIONS**

31 janvier 2014.

## **6. DESCRIPTION DU SYSTÈME INTERNE DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DÉCLARATION EN CE QUI CONCERNE L'EFFICIENCE DE SON FONCTIONNEMENT**

Tous les dossiers ont été suivis personnellement par Monsieur Piet H. Vermeeren.

### **6.1 QUALITÉS PROFESSIONNELLES**

Monsieur Piet H. Vermeeren est :

- › Réviseur d'entreprises IRE
- › Commissaire agréé NBB - FSMA
- › Commissaire agréé C.D.Z.
- › Expert comptable NIVRA
- › Membre de l'Institut des auditeurs internes.
- › Membre des Auditeurs de fraude.

Le bureau fait lors de l'exécution des missions régulièrement appel à des collaborateurs externes professionnels. Ces collaborateurs font leurs prestations de façon indépendante. Il s'agit de confrères-réviseurs d'entreprises, avocats, experts comptable externe et un actuaire agréé.

### **6.2 LE DOSSIER COMPTABLE (DE CONTRÔLE)**

Le dossier comptable est d'une grande importance afin de garantir un contrôle de qualité. Le dossier comptable consiste en trois grandes parties :

### **6.2.1 Le dossier permanent**

Dans le dossier permanent les données sont conservées qui sont d'importance pendant toute la durée de la mission de contrôle. Il s'agit ici entre autres de la structure juridique, d'une description de l'organisation administrative, du contrôle interne, de la situation de l'entité dans le secteur concerné, des contrats à long terme et d'une historique financière comparative. Lors de chaque contrôle ce dossier permanent est vérifié en ce qui concerne son actualité et où nécessaire adapté.

### **6.2.2 Le dossier annuel**

Dans le dossier annuel sont conservés, entre autres la correspondance , les comptes annuels, les rapports de l'assemblée générale et de l'organe d'administration ,la déclaration du dirigeant et le rapport du commissaire .

### **6.2.3 Le dossier de travail**

Dans le dossier de travail toutes les étapes de contrôle sont documentées. Le dossier de travail est tenu aussi bien dans une version électronique que dans une version papier.

## **6.3 ANALYSE DU RISQUE**

L'approche globale du contrôle et le programme de travail concret sont annuellement évalués sur base d'une analyse du risque. Cette analyse du risque est exécutée par un collaborateur expérimenté et qualifié et tient compte :

- › des facteurs généraux d'environnement de l'entité à contrôler ;
- › de l'expérience de contrôle acquise pendant les audits précédents ;
- › des caractéristiques spécifiques de l'entité à contrôler.

## **6.4 SUPERVISION INDÉPENDANTE**

Tous les dossiers sont après l'achèvement des activités sur le terrain vérifiés d'une façon approfondie par un collaborateur expérimenté et qualifié qui n'était pas concerné dans l'exécution de l'audit. Une opinion ou un rapport n'est que délivré après que toutes les questions et les remarques faites lors de cette supervision ont été traitées d'une façon satisfaisante.

## **6.5 LE FAIT D'ACCEPTER ET DE CONTINUER UNE MISSION**

Lors de l'acceptation d'une mission les étapes suivantes sont suivies:

- › jugement de l'intégrité de l'entité à contrôler;
- › vérifier si la compétence, capacités, temps et moyens sont disponibles pour exécuter la mission;
- › vérifier s'il y a ou s'il n'y a pas de problèmes de nature éthique.

## **6.6 EFFICACITÉ DU CONTRÔLE DE QUALITÉ**

Lors de la clôture du dossier de contrôle et avant de se former une opinion quelconque, Monsieur Piet H. Vermeeren supervise si les procédures adéquates ont été respectées. A ce sujet aucun problème ne se pose.

## **7. RESPECTER LES DÉFINITIONS EN CE QUI CONCERNE INDÉPENDANCE**

L'indépendance est une notion fondamentale dans le secteur d'audit. Ceci implique que les collaborateurs ne peuvent pas avoir un intérêt qui peut être contraire à l'objectivité, l'intégrité et l'impartialité. Tous les collaborateurs doivent signer annuellement par dossier une déclaration

d'indépendance dans laquelle ils confirment de satisfaire à des conditions nécessaires. Monsieur Piet H. Vermeeren supervise personnellement sur l'exactitude de ces déclarations.

## **8. CONDUITE FORMATION PERMANENTE**

### **8.1 FORMATIONS EXTERNES**

Tous les collaborateurs doivent maintenir leur connaissance professionnelle par suivre régulièrement des séminaires, causeries et workshops sur la profession. Les coûts y relatifs sont pris en charge par le bureau.

### **8.2 FORMATION INTERNE**

En plus la connaissance et compétences sont guidées par un training on the job. Tous les dossiers sont soumis à une supervision approfondie par un collaborateur expérimenté. Ce feedback autour de l'approche de contrôle fournit une contribution importante à une adéquate formation par biais de l'expérience du travail.